ILNAS-EN 16810:2017 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN 16810:2017

Revêtements de sol résilients, textiles et stratifiés - Déclarations environnementales des produits - Règles régissant les catégories de

Resilient, textile and laminate floor coverings - Environmental product declarations - Product category rules

Elastische, textile und Laminat-Bodenbeläge - Umwelt-Produktdeklarationen - Produktkategorieregeln

05/2017

Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 16810:2017 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 16810:2017.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html

ILNAS-EN 16810:2017 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR
Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN 16810:2017 **EN 16810**

NORME EUROPÉENNE

EUROPÄISCHE NORM

EUROPEAN STANDARD

Mai 2017

ICS 13.020.50; 97.150

Version Française

Revêtements de sol résilients, textiles et stratifiés - Déclarations environnementales des produits - Règles régissant les catégories de produits

Elastische, textile und Laminat-Bodenbeläge - Umwelt-Produktdeklarationen - Produktkategorieregeln

Resilient, textile and laminate floor coverings - Environmental product declarations - Product category rules

ILNAS-EN 16810:2017 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 13 février 2017.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles

© 2017 CEN Tous droits d'exploitation sous quelque forme et de quelque manière que ce soit réservés dans le monde entier aux membres nationaux du CEN.

Sommaire

Page

Avant-propos européen ... 3
Introduction ... 4
1 Domaine d'application ... 5
2 Références normatives ... 5
3 Termes et définitions ... 6
4 Abréviations ... 11
5 Aspects généraux ... 11
5.1 Objectifs des règles de catégorisation des produits ... 11
5.2 Types de DEP en fonction des étapes concernées du cycle de vie ... 12
5.3 Comparabilité des DEP pour les revêtements de sol ... 14
5.4 Propriété et responsabilité relatives à la DEP ... 15
5.5 Formats de communication ... 15
6 Règles de catégories de produits pour l'ACV ... 15
6.1 Catégorie de produits ... 15
6.2 Étapes du cycle de vie et modules d'informations correspondants à inclure ... 15
6.3 Règles de calcul pour l'ACV ... 17
6.4 Analyse de l'inventaire ... 24
6.5 Prise en compte du carbone biogénique au cours du cycle de vie ... 27
6.6 Évaluation de l'impact ... 28
7 Contenu de la DEP ... 28
7.1 Déclaration des informations générales ... 28
7.2 Déclaration des paramètres environnementaux issus de l'ACV ... 31
7.3 Scénarios et informations techniques additionnelles ... 34
7.4 Agrégation des modules d'informations ... 38
8 Rapport de projet ... 38
8.1 Généralités ... 38
8.2 Éléments de base du rapport ... 38
8.3 Éléments du rapport de projet en relation avec l'ACV ... 38
8.4 Documentation relative aux informations additionnelles ... 40
8.5 Disponibilité des données pour la vérification ... 40
9 Vérification et validité d'une DEP ... 41
Annexe A (normative) Exigences et lignes directrices relatives à la durée de vie de référence ... 42
Annexe B (informative) Durée de vie de référence (DVR) des revêtements de sol ... 47
Annexe C (informative) Déchets ... 48
Bibliographie ... 49

ILNAS-EN 16810:2017 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

Avant-propos européen

Le présent document (EN 16810:2017) a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 134 « Revêtements de sol souples et revêtements de sol textiles », dont le secrétariat est tenu par NBN.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en novembre 2017, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en novembre 2017.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN ne saurait être tenu pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

Selon le Règlement Intérieur du CEN-CENELEC les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

ILNAS-EN 16810:2017 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

Introduction

La présente Norme européenne fournit le tronc commun des règles régissant les catégories de produits et applicables aux revêtements de sol résilients, textiles et stratifiés. Elle se base sur les principes exposés dans l'EN 15804 et l'EN ISO 14025, et modifiés pour répondre aux besoins spécifiques des familles de produits entrant dans le domaine d'application de la présente norme.

Elle fournit une structure permettant de s'assurer que toutes les Déclarations Environnementales des Produits (DEP) relatives aux revêtements de sol résilients, textiles et stratifiés sont obtenues, vérifiées et présentées de façon harmonisée.

Une DEP communique des informations environnementales vérifiables, précises et non ambiguës sur les produits et leurs applications, étayant ainsi des choix justes et fondés scientifiquement et développant les possibilités d'amélioration environnementale continue, imposée par le marché.

Les informations de la DEP sont présentées dans des modules d'informations permettant une organisation et une présentation aisées de jeux de données tout au long du cycle de vie du produit. Cette approche implique que les données de base soient cohérentes, reproductibles et comparables.

La DEP est présentée sous une forme permettant l'agrégation (addition) afin d'obtenir des informations complètes pour les bâtiments. La présente norme ne traite pas de l'agrégation au niveau du bâtiment et ne décrit pas les règles d'utilisation de la DEP dans le cadre de l'évaluation d'un bâtiment.

La norme traite d'un nombre limité de paramètres quantifiables prédéterminés. Les révisions ultérieures pourront incorporer des paramètres supplémentaires.

La présente Norme européenne offre les moyens d'élaborer une déclaration environnementale de Type III pour les revêtements de sol résilients, textiles et stratifiés.

ILNAS-EN 16810:2017 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

1 Domaine d'application

La présente Norme européenne fournit le tronc commun des règles de catégories de produits (PCR) pour les déclarations environnementales des produits (DEP) de Type III relatives aux revêtements de sol résilients, textiles et stratifiés.

La présente norme s'applique aux types de revêtements de sol suivants :

— revêtements de sol résilients fabriqués à partir de matière plastique, de linoléum, de liège ou de caoutchouc, y compris les mats destinés à la pose flottante ;

— revêtements de sol textiles, y compris les mats destinés à la pose flottante, les carpettes et les tapis ;

— revêtements de sol stratifiés ;

— panneaux de revêtement de sol modulaires flottants.

Une DEP peut être établie pour des produits uniques ou individuels, des groupes de produits et des produits standards.

2 Références normatives

Les documents ci-après, dans leur intégralité ou non, sont des références normatives indispensables à l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

CEN/TS 15398, *Revêtements de sol résilients, textiles et stratifiés — Symboles normalisés de revêtements de sol*

EN 15804:2012+A1:2013, *Contribution des ouvrages de construction au développement durable — Déclarations environnementales sur les produits — Règles régissant les catégories de produits de construction*

CEN/TR 15941, *Contribution des ouvrages de construction au développement durable — Déclarations environnementales des produits — Méthodologie pour la sélection et l'utilisation des données génériques*

EN 15942, *Contribution des ouvrages de construction au développement durable — Déclarations environnementales des produits — Formats de communication entre professionnels*

EN 16485, *Bois ronds et sciages — Déclarations environnementales de produits — Règles de définition des catégories de produits en bois et à base de bois pour l'utilisation en construction*

EN ISO 10874, *Revêtements de sol résilients, textiles et stratifiés — Classification (ISO 10874)*

EN ISO 14025, *Marquages et déclarations environnementaux — Déclarations environnementales de type III — Principes et modes opératoires (ISO 14025)*

EN ISO 14044:2006, *Management environnemental — Analyse du cycle de vie — Exigences et lignes directrices (ISO 14044:2006)*

ISO 15686-1, *Bâtiments et biens immobiliers construits — Conception prenant en compte la durée de vie — Partie 1 : Principes généraux et cadre*

ILNAS-EN 16810:2017 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

ISO 15686-2, *Bâtiments et biens immobiliers construits — Conception prenant en compte la durée de vie — Partie 2 : Procédures pour la prévision de la durée de vie*

ISO 15686-7, *Bâtiments et biens immobiliers construits — Conception prenant en compte la durée de vie — Partie 7 : Évaluation de la performance de l'information en retour relative à la durée de vie, issue de la pratique*

ISO 15686-8, *Bâtiments et biens immobiliers construits — Conception prenant en compte la durée de vie — Partie 8 : Durée de vie de référence et estimation de la durée de vie*

ISO 21930, *Bâtiments et ouvrages construits — Développement durable dans la construction — Déclaration environnementale des produits de construction*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

3.1
intrant auxiliaire
matière ou produit entrant utilisé dans le processus élémentaire de production du produit, mais ne faisant pas partie du produit

[SOURCE : EN ISO 14040]

3.2
données moyennes
données représentatives d'un produit, d'un groupe de produits ou d'un service de construction, fournies par plus d'un fournisseur

Note 1 à l'article : Le groupe de produits ou le service de construction peut comprendre des produits ou services de construction similaires.

3.3
affirmation comparative
déclaration relative à la supériorité ou à l'équivalence en matière d'environnement d'un produit par rapport à un produit concurrent qui remplit la même fonction

[SOURCE : EN ISO 14040]

3.4
coproduit
tout matériau, produit ou combustible faisant partie d'un groupe d'au moins deux matériaux, produits ou combustibles commercialisables issus du même processus élémentaire, mais qui n'est pas l'objet de l'évaluation

Note 1 à l'article : Coproduit, sous-produit et produit ont le même statut et sont utilisés pour l'identification de plusieurs flux distincts de produits issus du même processus élémentaire. Par rapport à un coproduit, un sous-produit et un produit, les déchets constituent le seul extrant devant être distingué comme autre qu'un produit.

ILNAS-EN 16810:2017 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

3.5
unité déclarée
grandeur d'un revêtement de sol destinée à être utilisée comme unité de référence dans une DEP pour une déclaration environnementale fondée sur un ou plusieurs modules d'informations

Note 1 à l'article : Pour les revêtements de sol, l'unité déclarée est 1 m^2 de revêtement de sol posé.

3.6
performance environnementale
performance relative aux impacts environnementaux et aux aspects environnementaux

[SOURCE : ISO 15392 et ISO 21931-1]

3.7
unité fonctionnelle
performance quantifiée d'un système de produits destinée à être utilisée comme unité de référence dans une analyse du cycle de vie

[SOURCE : EN ISO 14040]

3.8
module d'informations
compilation de données servant de base à une déclaration environnementale de Type III, couvrant un procédé type ou un ensemble de procédés type faisant partie du cycle de vie d'un produit

[SOURCE : EN ISO 14025]

3.9
analyse du cycle de vie
ACV
compilation et évaluation des intrants, des extrants et des impacts environnementaux potentiels d'un système de produits au cours de son cycle de vie

[SOURCE : EN ISO 14040]

3.10
inventaire du cycle de vie
ICV
phase de l'analyse du cycle de vie impliquant la compilation et la quantification des intrants et des extrants, pour un système de produits donné au cours de son cycle de vie

[SOURCE : EN ISO 14040]

3.11
déclaration du fabricant
déclaration environnementale de produit (DEP) établie par un fabricant :

— pour un produit spécifique provenant d'une usine ou en tant que moyenne provenant de plusieurs usines ; ou

— pour un produit standard provenant d'une usine ou en tant que moyenne provenant de plusieurs usines

Note 1 à l'article : Un produit de référence, qui décrit un produit spécifique (généralement type), peut également faire l'objet d'une déclaration.

ILNAS-EN 16810:2017 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop